

**PROCES-VERBAL**  
**de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 12 décembre 2022**  
**à 20 heures 30**  
**à la salle du Conseil Municipal**

Séance n° 11

*Le Maire certifie que :*

- La convocation a été faite le 07 décembre 2022 et affichée le 07 décembre 2022
- Le compte-rendu est affiché le 19 décembre 2022

- Le nombre des membres en exercice est de : 15

L'an deux mil vingt-deux, le douze décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de HOUTAUD s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de PONTARLIER Karine.

En présence des conseillers : Mesdames et Messieurs PONTARLIER Karine, MICHEL Claude, GUYOT Damien, GIRARDOT Christelle, CHRISTIN Bernard, MULLER Jean-Claude, PHILIPPE Anne-Claude, DECLERQ Frantz, DROCZINSKI Fanny, FEVRE Mélanie, COLIN Jean-Michel, D'HOUTAUD Sandra, VIPREY Patrick et D'HOUTAUD Marie-Line.

Absente excusée : HAMMERER Aude

Absente :

Arrivée à 20h40 PHILIPPE Anne Claude à partir de l'affaire n°2

Pouvoirs : HAMMERER Aude donne pouvoir à GUYOT Damien

**Ordre du jour :**

- 1- Décision modificative budgétaire
- 2- Budget primitif 2023 de la commune
- 3- COPIL Natura 2000 : désignation d'un titulaire et d'un suppléant,
- 4- Aménagement des rues du Général de Gaulle Champs Jolis et Aérodrome – demande de DETR
- 5- Comptes rendus des commissions communales et intercommunales
- 6- Décisions du Maire
- 7- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Damien GUYOT secrétaire de séance.

---

**♦ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2022**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 28 novembre 2022 à l'unanimité.

<b>Séance n° 11 – Affaire n°01</b>		DL 221101
Présents : 13	Blancs / Nuls : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
Pouvoir(s) : 1	Pour : 14	le Maire certifie le caractère exécutoire
Suffrages exprimés : 14	Contre : 0	du présent acte
		Le

**OBJET** : Décision modificative budgétaire

Suite à une demande de la trésorerie, le mandatement des factures relatives au frais de secrétariat ainsi que des frais CTI doit être réalisé au compte 62876/011, alors que les crédits avaient été prévus compte 65568/65 lors de l'élaboration du budget supplémentaires.

Il y a donc lieu de réaliser la décision modificative budgétaire suivante :

Section	Dép/ Rec	Intitulé	Chap/ art	Prévu 2022	Opérations/ crédits inscrits au BP 2022  Objet de la présente DM		Inscription BP 2022 compte tenu de la DM
				(a)	+	(b)	(a) + (b)
				.....€	-	+ ou - .....€	
Fonct.	Dép	Autres contributions	65568/65	180 500.00 €	-	180 500.00 €	0.00 €
Fonct.	Dép	Remboursement de frais au GFP de rattachement	62876/011	0.00 €	+	180 500.00€	180 500.00 €

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cette décision modificative budgétaire,
- charge le Maire de procéder aux écritures comptables nécessaires.

<b>Séance n° 11 – Affaire n°02</b>		DL 221102
Présents : 14	Blancs / Nuls : 0	En vertu de l'article L2131-1 du CGCT,
Pouvoir(s) : 1	Pour : 15	le Maire certifie le caractère exécutoire
Suffrages exprimés : 15	Contre : 15	du présent acte
		Le

**OBJET** : Budget primitif de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Vu le projet du budget primitif de la commune pour l'exercice 2023 (général) ;

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif général 2023 : (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Budget Général	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	849 757.00€	849 757.00 €
Investissement	3 796 465,60 €	3 796 465.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 646 222.60 €</b>	<b>4 646 222.60 €</b>

<p><b>Séance n° 11 – Affaire n°03</b></p> <p>Présents : 14                      Blancs / Nuls : 0  Pouvoir(s) : 1                      Pour : 15  Suffrages exprimés : 15      Contre : 0</p>	<p>DL 221103</p> <p>En vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte</p> <p>Le</p>
---	--

**OBJET** : COPIL Natura 2000 : désignation d'un titulaire et d'un suppléant

Le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral en date du 28 avril 2022 portant création du comité de pilotage du site Natura 2000 "vallée du Dugeon et du Haut Doubs", chargé de conduire l'élaboration et la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB) de ce site.

En application de l'article 2 de cet arrêté, selon lequel la commune sera représentée par un représentant ou son suppléant, il appartient au conseil municipal de les élire.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions) :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret
- Procède à l'élection des représentants de la commune au comité de pilotage du site Natura 2000

Titulaire : Karine PONTARLIER 15 voix

Suppléant : Damien GUYOT 15 voix

<p><b>Séance n°11 – Affaire n°04</b></p> <p>Présents : 14                      Blancs / Nuls : 0  Pouvoir(s) : 1                      Pour : 15  Suffrages exprimés : 15      Contre : 0</p>	<p>DL 221104</p> <p>En vertu de l'article L2131-1 du CGCT, le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte</p> <p>Le</p>
--	--

**OBJET** : Aménagement des rues du Général de Gaulle Champs Jolis et Aéroport – demande de DETR

Le Maire rappelle que lors de la séance du 26/09/2022, le Conseil Municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement des rues du Général de Gaulle, Champs Jolis et Aéroport sur la base d'un coût estimatif de 319 500 € HT.

Ce projet est éligible à une aide de l'état, au titre de la DETR - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – voirie communale et aménagements du village – taux d'intervention 25 %.

Il est donc proposé à l'assemblée de se prononcer sur la demande de DETR.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) :

- décide de la réalisation des travaux d'aménagement des rues du Général De Gaulle, Champs Jolis et Aéroport pour un coût estimatif de :

- Maîtrise d'œuvre : 19 500€ HT
- Coût estimatif des travaux : 300 000€ HT
- **Total de l'opération** : **319 500€ HT**

- Sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR selon les modalités suivantes : 319 500 € HT \*25% soit une aide attendue 79 875€

- approuve le plan de financement comme suit :

1 - Aide de l'État au titre de la DETR : 319 500 € HT * 25% soit une aide attendue	79 875€
2 – Autofinancement/emprunt :	239 625€
<b>TOTAL :</b>	<b>319 500€</b>

- dit que les crédits sont inscrits au BP 2023

## 5°) Comptes rendus des commissions communales et intercommunales

### Commission solidarité communautaire

CEL (contrat éducatif local) mis en place par la CCGP pendant les vacances scolaires

Programme 2023 : 9 nouveaux prestataires interviendront.

- Bilan 2022 : 128 stages proposés / 588 enfants de 4 à 14 ans ont été accueillis

Taux de participation des enfants sur le territoire de la CCGP 83% - 3 enfants de Houtaud ont participé à 12 stages.

- Tarifs 2023 : augmentation de la participation famille 6€ contre 5.5€ pour les habitants de la CCGP et 12€ (11€ précédemment) pour les personnes extérieures à la CCGP (*pas d'augmentation depuis 2019*)

- Réduc Ciné proposé jusqu'à 25 ans 1 contremarque par enfant et par semaine qui permet de bénéficier d'une place de ciné à 3€.

1 111 réduc ciné distribués en 2022 représentant 1500 € de budget.

- Convention Sport / Education / Jeunesse

Point info jeunesse, Ponta Beach, Festival Petit Pont... Convention mise en place pour percevoir une subvention du département de 23 000 €

Plan de lutte contre les violences faites aux femmes - Signature de la validation du plan qui comprend notamment logement d'urgence mis à disposition, standard téléphonique.

### Commission Urbanisme

- OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat sur une durée de 5 ans en orientant des

aides financières et dispositifs pour lutter contre :

- la précarité énergétique,
- les habitats indignes ou très dégradés,
- la vacance

- PLUIh : La commission a émis un avis sur la validation du document d'urbanisme pour que le Conseil Communautaire puisse valider l'arrêt du nouveau PLUIH

#### COPIE Belle Vie

Restitution de l'étude concernant la réhabilitation du bâtiment de la "Belle vie" : mardi 13/12 en Commission Economie élargie au Bureau du Conseil Communautaire.

---

#### 7°) Questions diverses

##### ✓Agenda

RLPI : Règlement Local de la Publicité Intercommunale

Réunion publique mardi 13.12 à la Salle MORAND 18h

Restitution Formation Eco Interprète 15.12.2022 à 11h dans les locaux du CPIE.

TEOMI : point presse mardi 13.12 à 11h dans les locaux de la CCGP

- ✓Le relamping devrait démarrer à l'école pendant les vacances de Noël

---

La séance est levée à 22h15

Le Maire,  
Karine PONTARLIER

Le Secrétaire de séance  
Damien GUYOT